RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

Les téléprocédures Consulter et supprimer vos services (habilitations)

Dernière mise à jour
12/10/2026

Sommaire

1. Présentation....3
1.1. Objet de la fiche....3
1.2. A qui s'adresse cette procédure ?....3
1.3. Précision sur le champ de cette procédure....4
1.4. Étapes de la procédure....4
1.5. Pré-requis....4
2. Accès à votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr....5
3. Consulter vos services (habilitations)....10
4. Supprimer vos services (habilitations)....14
5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche....16

1. Présentation

1.1. Objet de la fiche

Cette fiche[1] présente l'enchaînement des opérations nécessaires pour **consulter ses habilitations, et** pour **les supprimer si besoin**.

Les usagers professionnels souhaitant bénéficier des téléprocédures de l'administration fiscale dans leur espace peuvent avoir recours, soit à l'adhésion, soit aux délégations consenties par un usager habilité pour une entreprise.

Ces différents procédés ne confèrent pas les mêmes droits ; **il existe des rôles différents** :

– le rôle d'**Administrateur Titulaire (AT)** donne tous les droits sur le service pour le compte de l'entreprise : usage du service, modification des comptes bancaires de paiement[2], désignation de l'Administrateur Suppléant et des acteurs (cf. fiche FOCUS *Demander une adhésion aux services en ligne (mode expert)*) ;
– le rôle d'**Administrateur Suppléant (AS)**, qui peut relayer l'AT en cas d'absence de celui-ci, donne les mêmes droits que l'AT, bien que restant désigné par lui (cf. fiche FOCUS *Désigner un Administrateur Suppléant)* ;
– le rôle d'**Acteur Délégant** permet d'utiliser le service et de désigner des acteurs (cf. fiche FOCUS *Désigner des délégataires et consulter les délégations*) ;
– le rôle d'**Acteur** ne permet que l'utilisation du service (cf. fiche FOCUS *Désigner des délégataires et consulter les délégations*).

🔍 **Il est possible qu'un usager ait des rôles différents selon le service, ou selon l'entreprise gérée**. Afin de connaître les droits qu'il détient ou non, il lui est nécessaire de pouvoir consulter la liste des services auxquels il est habilité, le rôle et l'état des habilitations détenues.

🔍 **Une nouvelle possibilité** est offerte à l'usager : il peut **supprimer les services** dont il n'a plus l'utilité.

Ce document présente l'enchaînement des écrans de la procédure de consultation des services (habilitations) et de suppression de ces dernières.

1.2. A qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse à tous les usagers professionnels détenteurs d'un espace, quel que soit leur rôle (Administrateur Titulaire, Administrateur Suppléant, Acteur Délégant, Acteur).

1 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > Besoin d'aide ? Accéder aux fiches pratiques.

2 Attention : les comptes bancaires de l'espace professionnel ne sont destinés qu'au paiement des impôts et taxes.

Les comptes bancaires que vous souhaiteriez utiliser pour les remboursements (d'excédents d'impôt sur les sociétés, de crédit d'impôt, de crédit de TVA, etc.) doivent être expressément communiqués au service gestionnaire, lors de la demande de remboursement.

1.3. Précision sur le champ de cette procédure

La procédure de consultation des services (habilitations) permet à l'usager de vérifier ses habilitations : pour quelle entreprise est-il habilité, pour quelle activité, dans quel état sont ses habilitations (actives, mises en veille ou supprimées) ?

L'usager peut y supprimer les services dont il n'a plus l'utilité .

1.4. Étapes de la procédure

La procédure de consultation et de suppression des habilitations se réalise en deux étapes :

1. **Accéder à votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr**
2. **Consulter vos services (habilitations) via le lien « Gérer mes services »**

1.5. Pré-requis

L'usager doit être détenteur de son propre espace professionnel, créé au préalable sur le site www.impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > Créer votre espace professionnel (cf. fiche FOCUS *Créer un espace professionnel expert* ou *Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services*).

2. Accès à votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr

La procédure débute par l'accès à la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

Depuis un ordinateur :

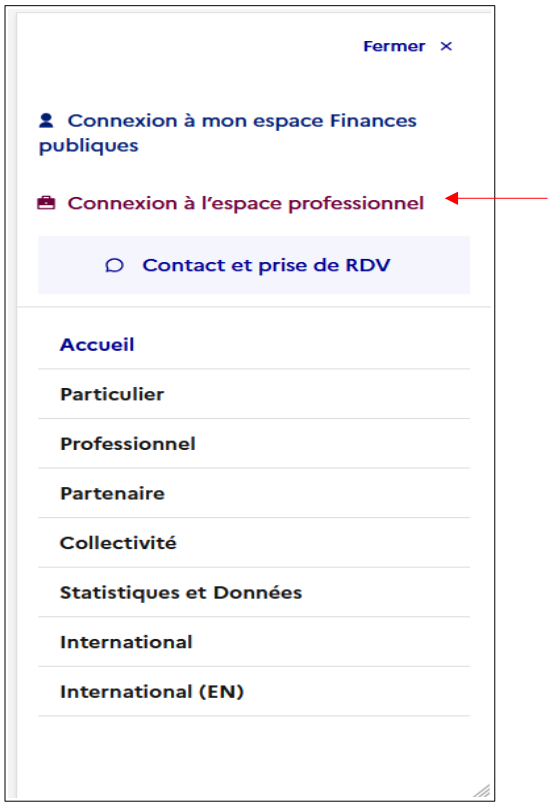


↳ **Cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel"** Connexion à l'espace professionnel

Depuis un smartphone ou une tablette:

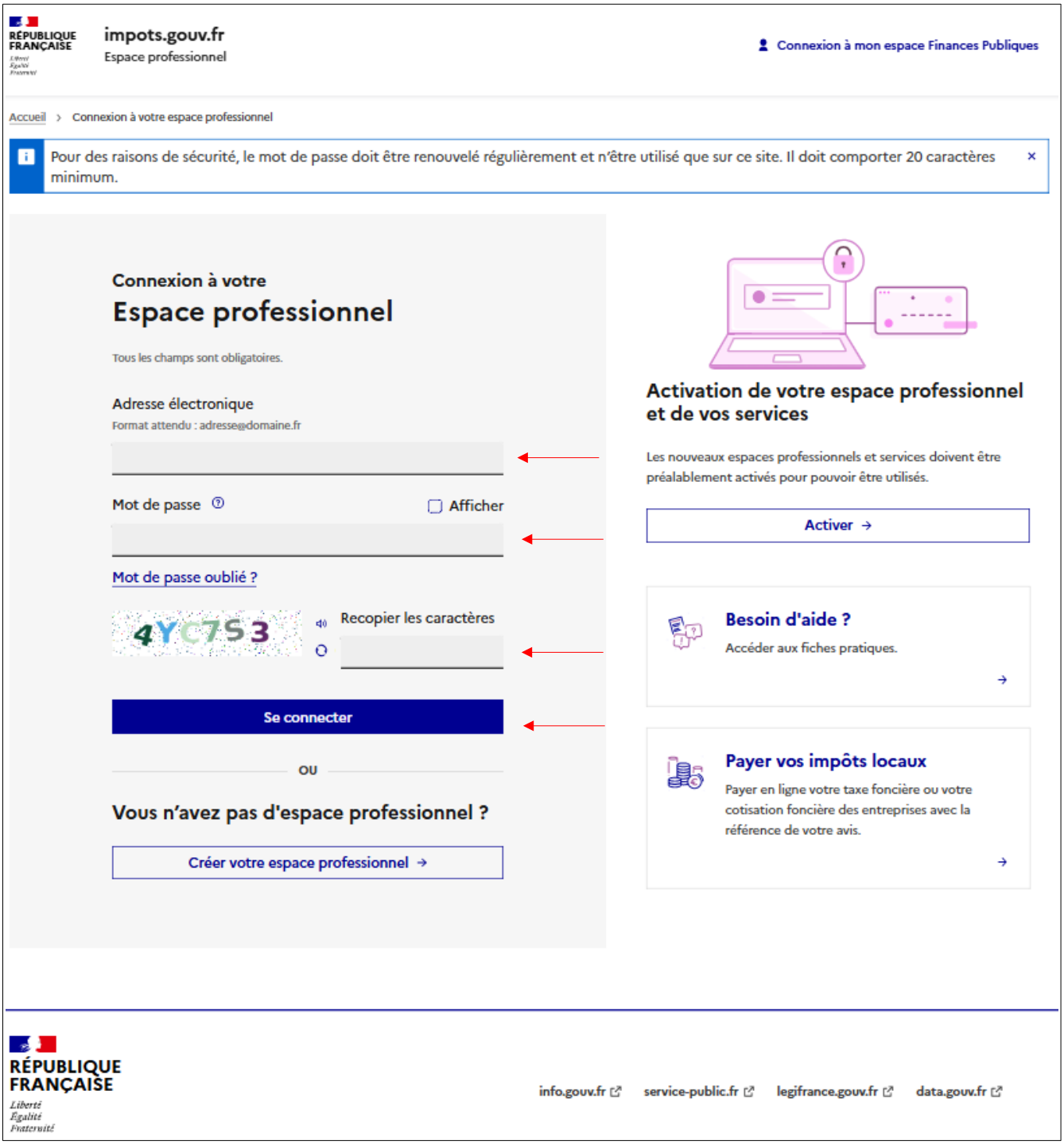


↳ **Cliquez sur le bouton "menu"** ☰



↳ **Puis cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel"** Connexion à l'espace professionnel

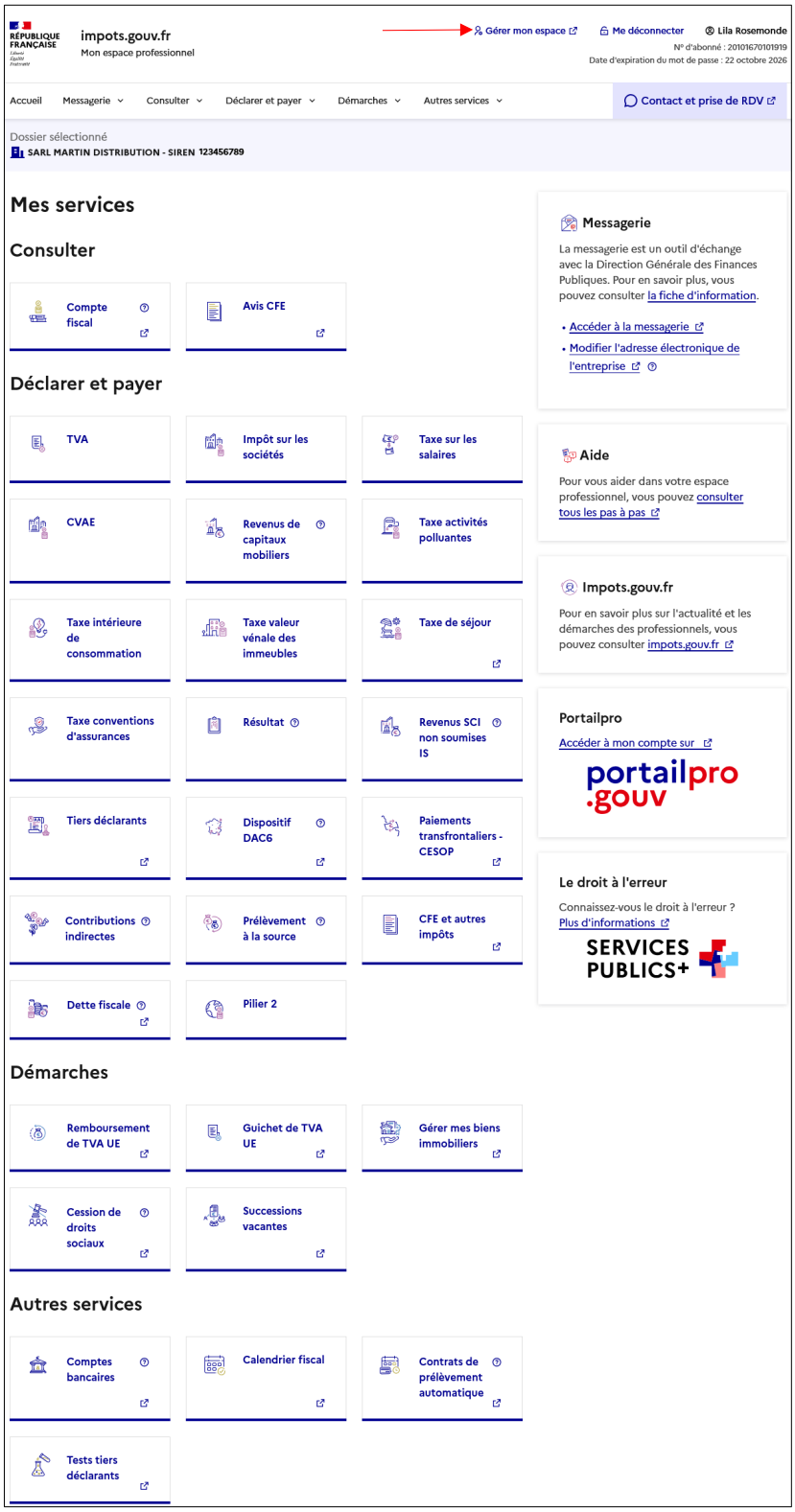
L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :



↳ Saisissez votre adresse électronique et votre mot de passe, renseignez les caractères de l'image et cliquez sur le bouton « Se connecter »

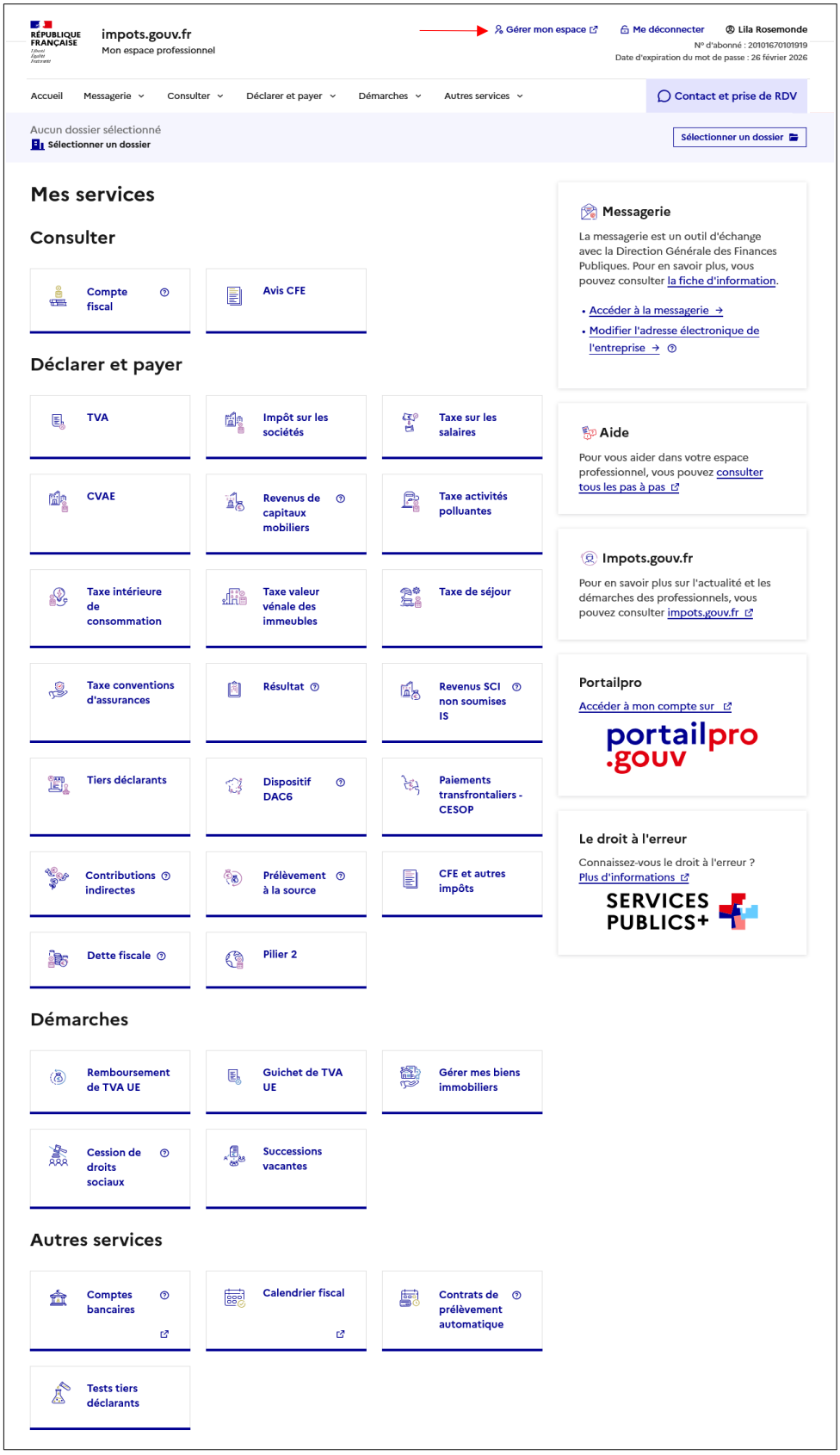
L'écran d'accueil de votre espace s'affiche. Deux écrans sont possibles selon que vous disposiez de services sur une seule entreprise ou plusieurs.

↳**Écran 1** : vous disposez de services pour **une seule entreprise** ; il vous est présenté le dossier courant avec les services associés.



↳ **Cliquez sur le lien « Gérer mon espace »**

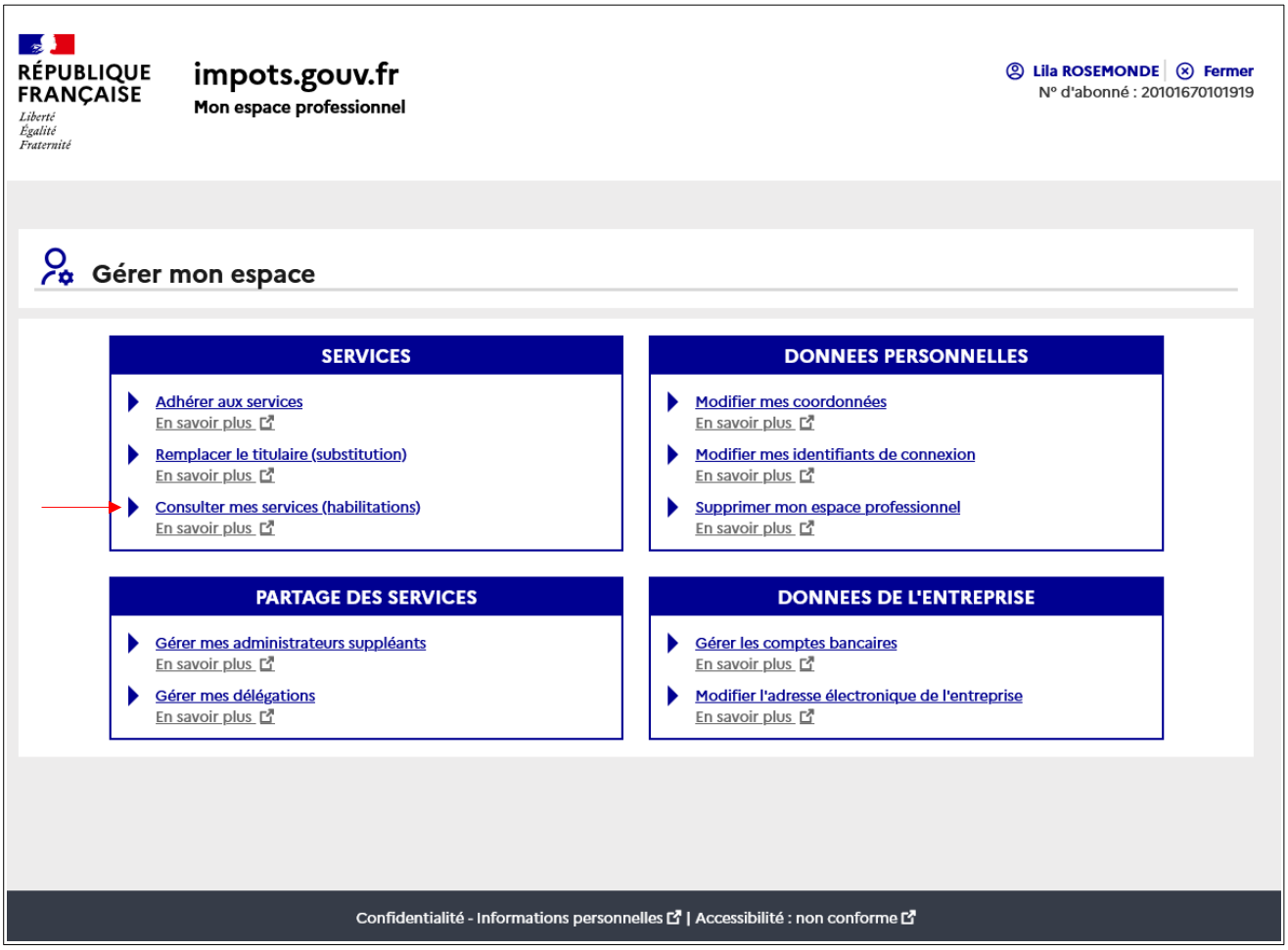
Écran 2 : vous disposez déjà de services pour **plusieurs entreprises**.



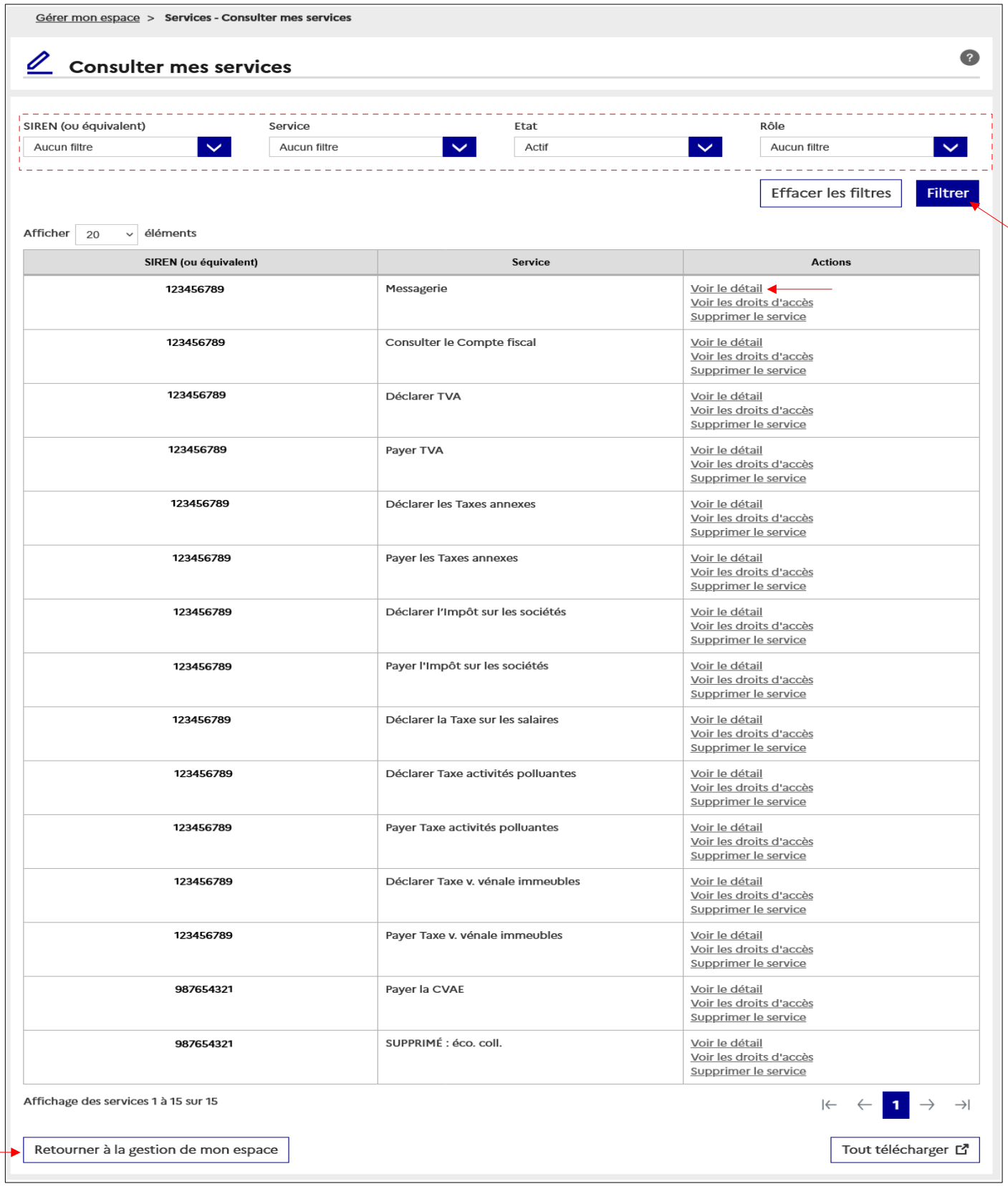
↳ **Cliquez sur le lien « Gérer mon espace »**

↳Dans tous les cas, après avoir cliqué sur le lien « Gérer mon espace », l'écran ci-dessous s'affiche.

↳Cliquez sur le lien « Consulter mes services (habilitations) » pour commencer la procédure



3. Consulter vos services (habilitations)



Gérer mon espace > Services - Consulter mes services

Consulter mes services

SIREN (ou équivalent) : Aucun filtre | Service : Aucun filtre | Etat : Actif | Rôle : Aucun filtre

Effacer les filtres | Filtrer

Afficher 20 éléments

SIREN (ou équivalent)	Service	Actions
123456789	Messagerie	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Consulter le Compte fiscal	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Déclarer TVA	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Payer TVA	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Déclarer les Taxes annexes	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Payer les Taxes annexes	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Déclarer l'Impôt sur les sociétés	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Payer l'Impôt sur les sociétés	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Déclarer la Taxe sur les salaires	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Déclarer Taxe activités polluantes	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Payer Taxe activités polluantes	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Déclarer Taxe v. vénale immeubles	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
123456789	Payer Taxe v. vénale immeubles	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
987654321	Payer la CVAE	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service
987654321	SUPPRIMÉ : éco. coll.	Voir le détail Voir les droits d'accès Supprimer le service

Affichage des services 1 à 15 sur 15

1

Retourner à la gestion de mon espace

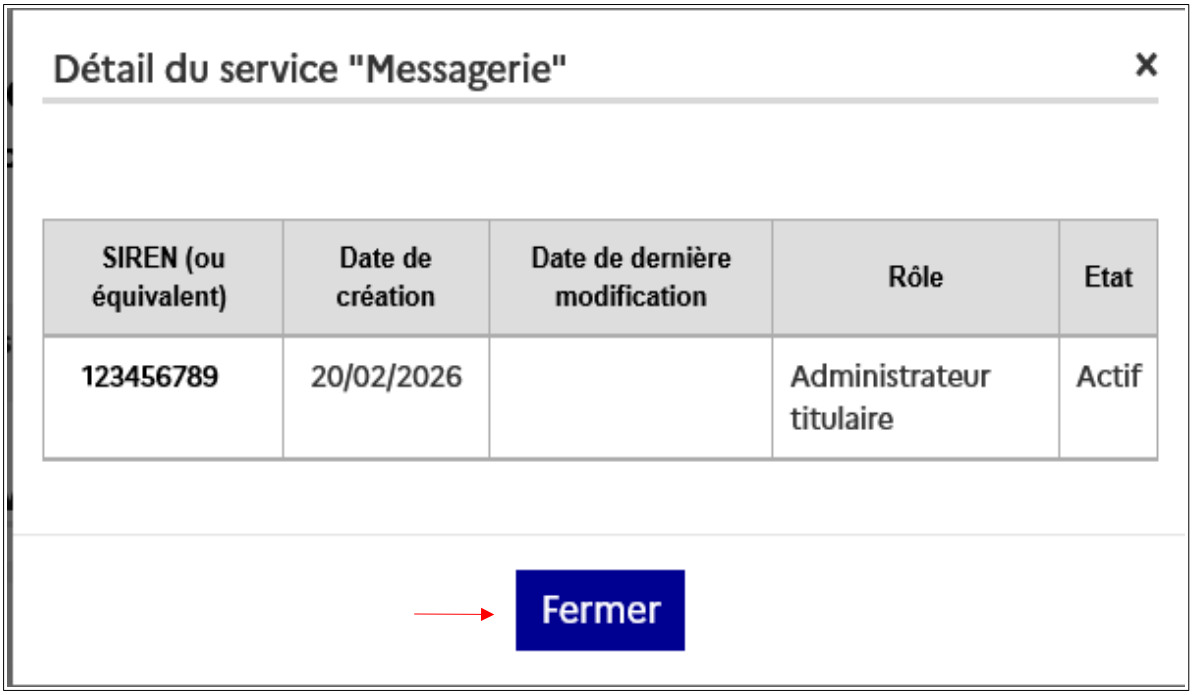
Tout télécharger

↳Sélectionnez l'habilitation que vous souhaitez consulter :

- Soit en saisissant un filtre (SIREN/IDSP / un état / un rôle), puis en cliquant sur le bouton « Filtrer » ;
- Soit en sélectionnant le SIREN (ou l'IDSP) et le service dans la liste, puis en cliquant sur le lien « Voir les droits d'accès » ;
- Soit en sélectionnant le SIREN (ou l'IDSP) et le service dans la liste, puis en cliquant sur le lien « Voir le détail ».

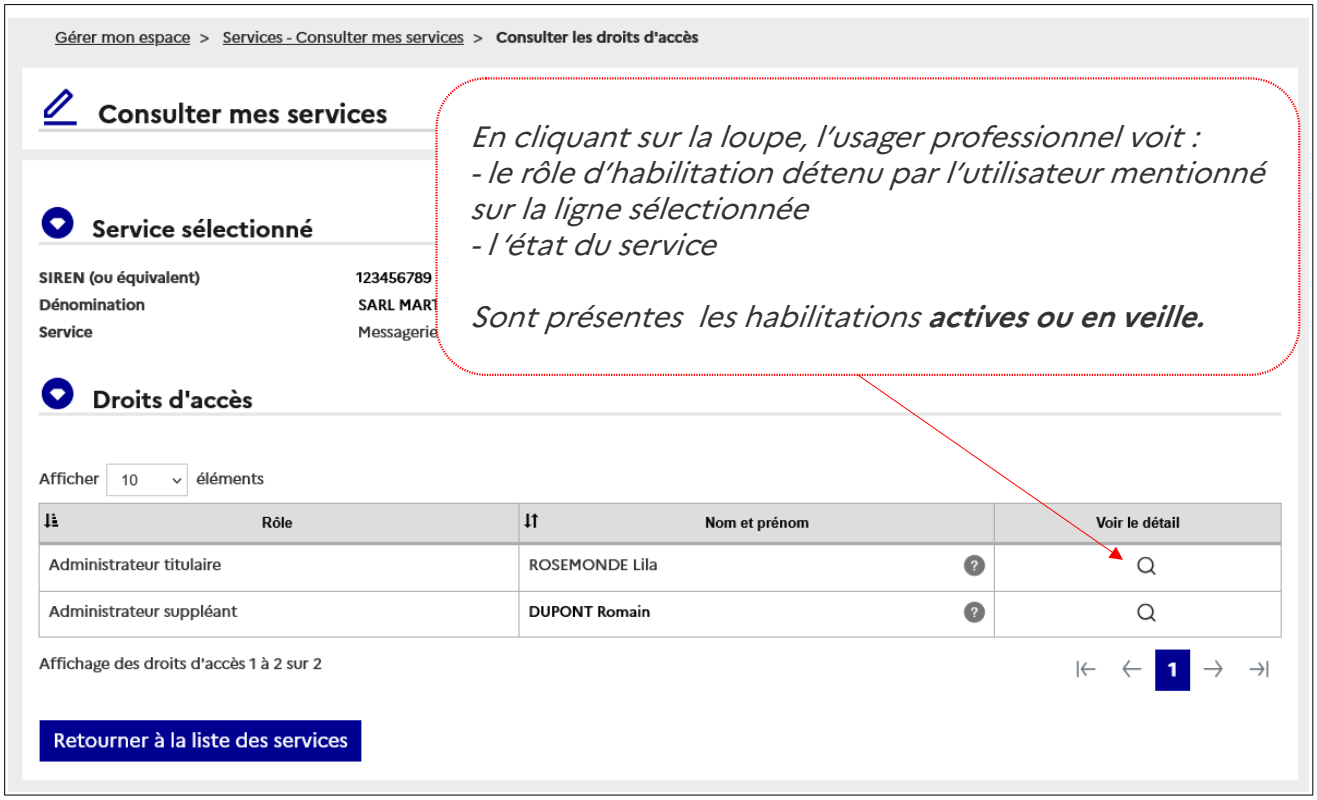
Vous pouvez également télécharger la liste de vos habilitations en cliquant sur le bouton « Tout télécharger ».

Le détail du service sélectionné s'affiche :



↳Cliquez sur le bouton « Fermer » pour consulter une autre habilitation

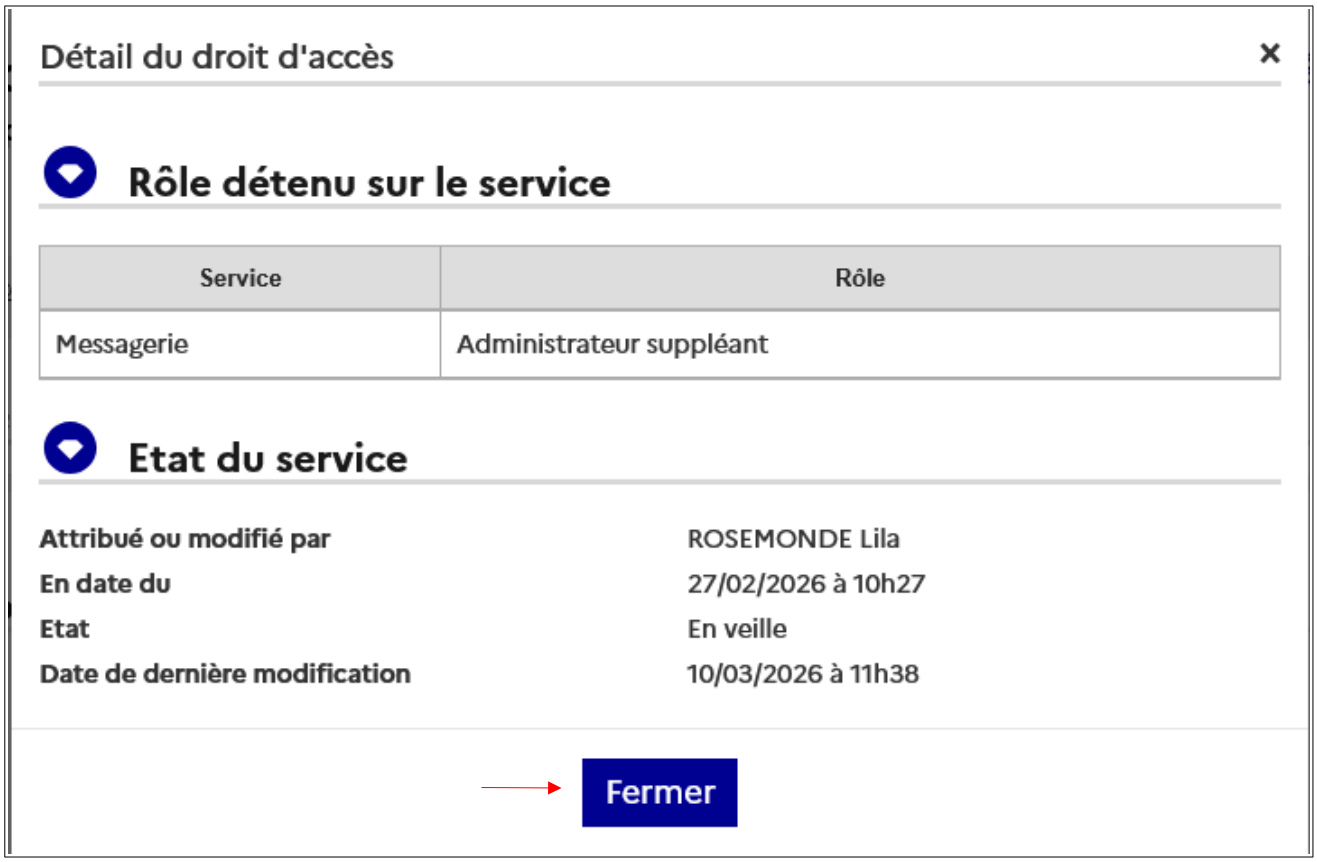
Pour consulter l'ensemble des usagers habilités à un service donné :



↳Cliquez sur le bouton « Voir les droits d'accès » de l'écran précédent

↳Puis, pour l'usager souhaité, cliquez sur la loupe pour accéder au détail du droit d'accès sur le service sélectionné

L'écran ci-après est affiché :

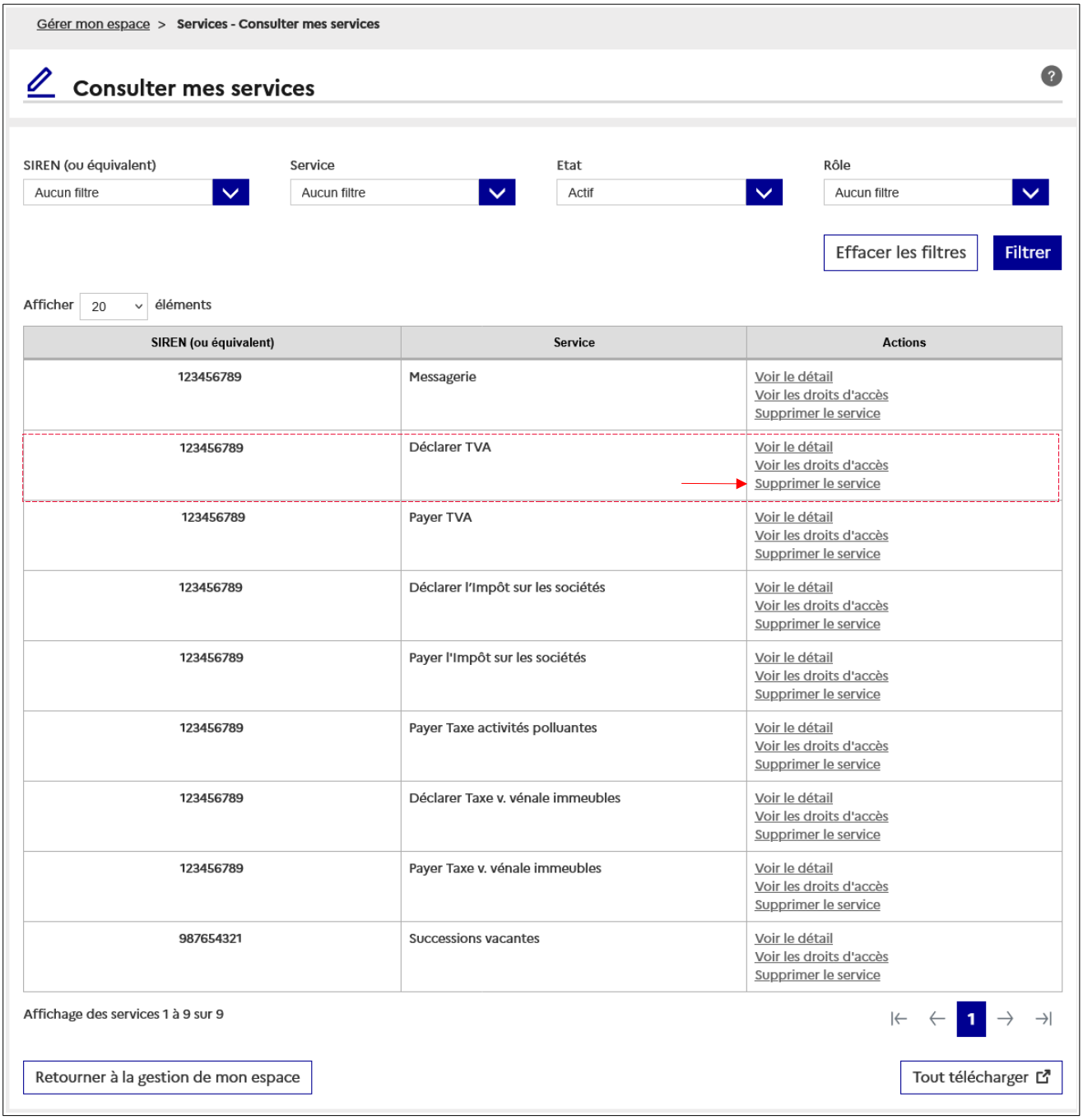


↳Cliquez sur le bouton « Fermer » pour retourner au menu de consultation des droits d'accès

4. Supprimer vos services (habilitations)

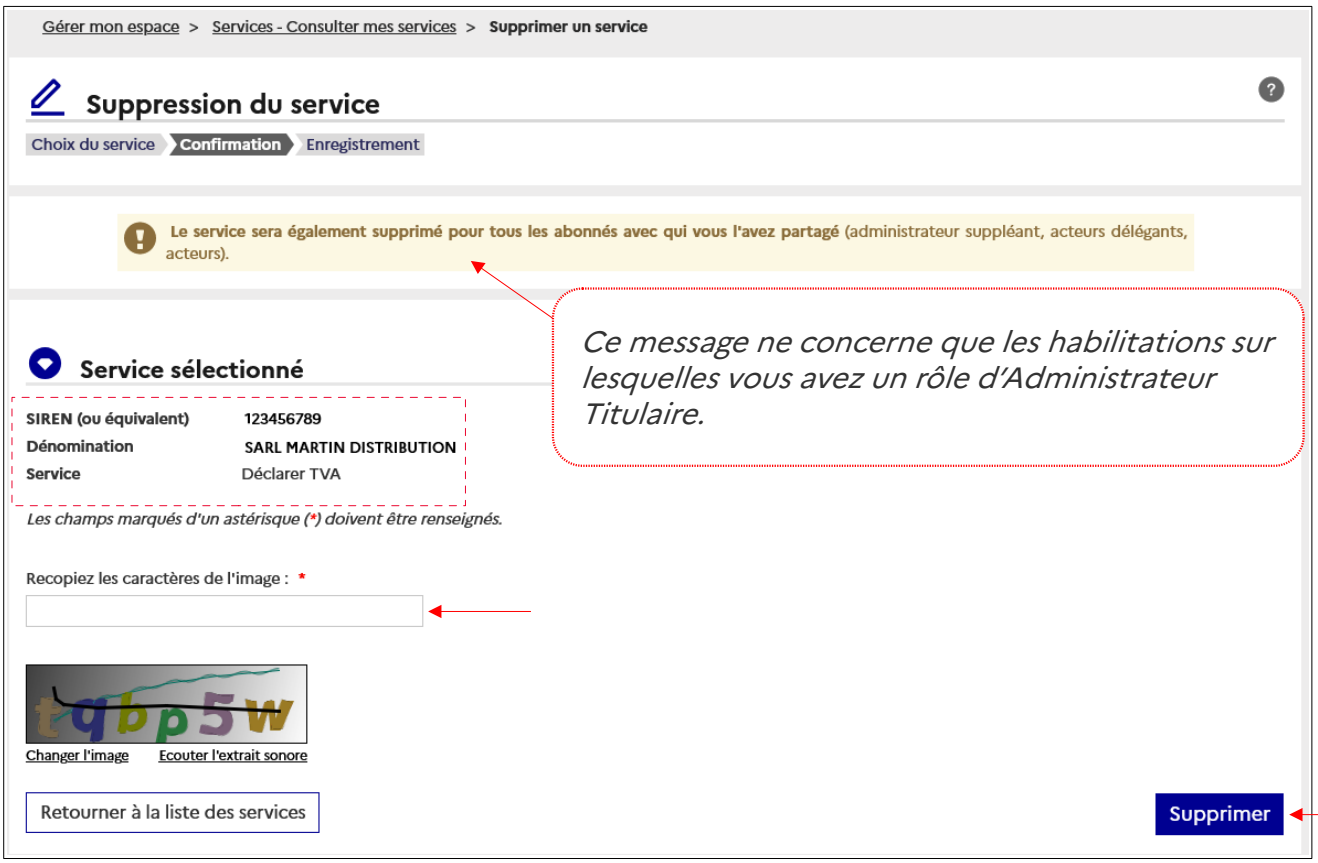
L'usager professionnel peut désormais supprimer les services auxquels il est habilité, quel que soit le rôle détenu.

La suppression s'effectue service par service.



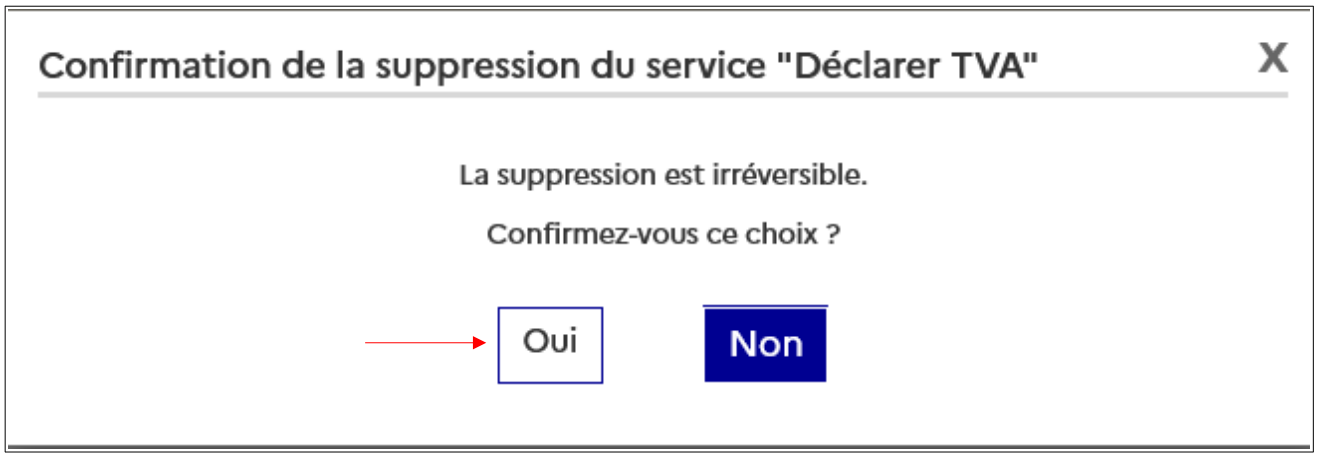
↳ **Cliquez sur le bouton « Supprimer le service » correspondant au service que vous souhaitez supprimer**

L'écran ci-après est affiché :



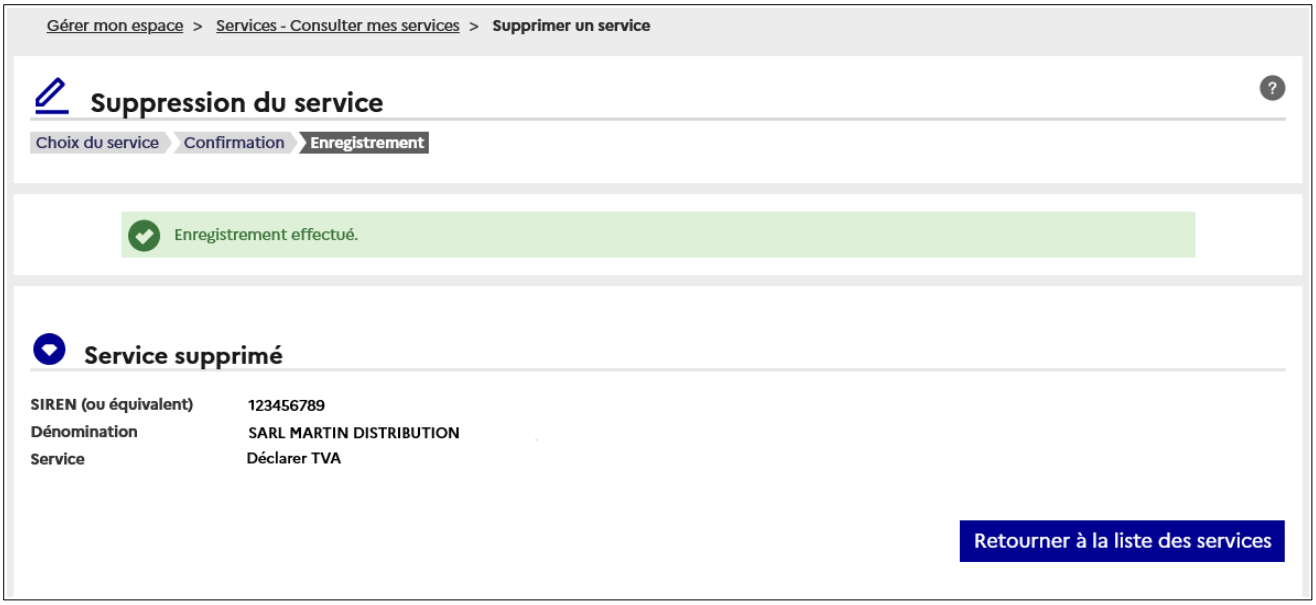
↳Recopiez les caractères de l'image puis cliquez sur le bouton « Supprimer »

L'écran ci-après est affiché :



↳Cliquez sur le bouton « Oui » pour confirmer la suppression du service

L'écran de confirmation vous est alors affiché :



↳ Cliquez sur le bouton « Retourner à la liste des services » pour retourner au menu de consultation de vos services

Remarques :

- La suppression d'une habilitation sur laquelle **l'usager détient le rôle d'Administrateur Titulaire** entraîne **la suppression de la chaîne de délégation**, c'est à dire que sont également supprimées **les habilitations détenues sur le service par les autres usagers dont le rôle est Administrateur suppléant, Acteur délégant ou Acteur.**

- La mise en veille d'une habilitation détenue par un Administrateur Titulaire ne peut être effectuée **que par le Service des Impôts des Entreprises (SIE) compétent**, sur demande du représentant légal.

5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✔ le téléphone via le **n° 0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- ✔ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de RDV > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données (EFI, GIR-Pilier 2) > Accéder au formuel.